VILLE DE
BORMES
LES MIMOSAS

DIRECTION GENERALE
DES SERVICES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU 23 NOVEMBRE 2022

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice	Présents	Votants
29	23	28

L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX ET LE VINGT TROIS NOVEMBRE à 18 Heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de BORMES LES MIMOSAS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle du Conseil sous la présidence de Monsieur François ARIZZI, Maire de BORMES LES MIMOSAS.

Date de la convocation du Conseil Municipal : le 17 novembre 2022.

PRESENTS : M. François ARIZZI, Mme Magali TROPINI, M. Jérôme MASSOLINI, Mme Isabelle CANONNE, M. Daniel MONIER, Mme Catherine CASELLATO, M. Michel GONZALEZ, Mme Gisèle FERNANDEZ, Mme Véronique PIERRE, M. Patrice CHATAGNIER, Mme Irène ROMBAUT, M. Aurélien MOIGNARD, M. Christophe COURME, Mme Ludivine MARTINS, M. Bertrand NARGAUD, M. André DENIS. Gilbert COURME, Mme Sandrine EMERIC, M. Dominique RENAULT, Mme Isabelle BONNET, Mme Magali OUILLON, M. Claude BONACORSI, M. Arnaud LACOMBLEZ

POUVOIRS :

Mme Geneviève RE à Mme Gisèle FERNANDEZ
Mme Christine MAUPEU-LAUFERON à M. François ARIZZI
Mme Pascale MAZZOCCHI à Mme Catherine CASELLATO
M. Gauthier PETILLION à M. Jérôme MASSOLINI
M. Olivier CAREL à M. Arnaud LACOMBLEZ

ABSENT :

M. Philippe CRIPPA

FA/VA/MH - N°2022/11/237 - OBJET : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DANS LE CADRE DE L'OPERATION « AU CŒUR DU VILLAGE » - PARCELLE CADASTREE SECTION AC N°50 – 104, RUE DE LA VERNE

Rapporteur : M. Gisèle FERNADEZ

Dans le cadre de l'Opération « Au cœur du Village », après étude des travaux réalisés et conformément à la fiche de prescriptions, il est proposé d'attribuer une subvention à Monsieur LAMBERT-LAURENT Claude.

Vu la délibération du conseil Municipal du **08/06/2022** autorisant Monsieur le Maire à signer la convention avec les Ateliers du 15 représentés par Monsieur Eric Dedeyan pour l'année 2022-2023.

Vu la délibération du Conseil Municipal du **19/10/2022** autorisant Monsieur le Maire à signer le règlement modifié de l'opération « Au cœur du village »

Vu la déclaration préalable n°083 019 21 B0080 accordée le 01/06/2021 au nom de Monsieur LAMBERT-LAURENT Claude
Vu la fiche de prescriptions en date du 10/02/2021
Vu l'attestation de conformité en date du 10/11/2022
Vu les factures acquittées

Accusé de réception en préfecture
083-218300192-20221123-202211237-DE
Date de télétransmission : 25/11/2022
Date de réception préfecture : 25/11/2022

VILLE DE
BORMES
LES MIMOSAS

Délibération n°2022/11/237 (suite)

Il est proposé:

D'accorder, conformément au 4.1 du règlement, une subvention d'un montant de 6 206,33 € à Monsieur LAMBERT-LAURENT Claude pour des travaux de rénovation de façades, pour un montant total des travaux de 34 597,61 €.

Le Conseil Municipal ENTENDU l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré,

AUTORISE Monsieur le Maire à accorder une subvention d'un montant total de 6 206,33 € à Monsieur LAMBERT-LAURENT Claude, à prendre toutes dispositions, à signer tout acte ou tout document tendant à rendre effective cette décision.

DIT les crédits sont inscrits au budget primitif 2022.

VOTE : UNANIMITE (28 POUR)

POUR (28) : M. François ARIZZI, Mme Magali TROPINI, M. Jérôme MASSOLINI, Mme Isabelle CANONNE, M. Daniel MONIER, Mme Catherine CASELLATO, M. Michel GONZALEZ, Mme Gisèle FERNANDEZ, Mme Véronique PIERRE, M. Patrice CHATAGNIER, Mme Irène ROMBAUT, M. Aurélien MOIGNARD, Mme Geneviève RE, M. Christophe COURME, Mme Ludivine MARTINS, M. Bertrand NARGAUD, Mme Christine MAUPEU-LAUFERON, M. André DENIS, Mme Pascale MAZZOCCHI, M. Gilbert COURME, Mme Sandrine EMERIC, M. Dominique RENAULT, Mme Isabelle BONNET, M. Gauthier PETILLION, Mme Magali OUILLON, M. Claude BONACORSI, M. Olivier CAREL, M. Arnaud LACOMBLEZ

Pour extrait conforme,

Le Maire

MAIRIE DE BORMES LES MIMOSAS 83230

François ARIZZI

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours près le Tribunal Administratif de TOULON dans un délai de deux mois à compter de sa publication, à la suite de sa transmission au représentant de l'Etat. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible sur le site Internet www.telerecours.fr.

Accusé de réception en préfecture
083-218300192-20221123-202211237-DE
Date de télétransmission : 25/11/2022
Date de réception préfecture : 25/11/2022

VILLE DE BORMES LES MIMOSAS

Opération *Au cœur du village*

FICHE DE PRESCRIPTION

Adresse de l'immeuble :	**104 rue de La Verne**	Téléphone :	**06 10 73 17 93**
Références cadastrales :	**AC 50**	Courriel :	claude.lambert.laurent@gmail.com
Propriétaire :	**Claude LAMBERT-LAURENT**		

Adresse du propriétaire si différente de celle du chantier :

CARACTERISTIQUES ARCHITECTURALES DE L'IMMEUBLE

Nombre de façades

Total refaites :	4	Total prises en compte :	3
dont pignons	2	dont pignons pris en compte	2

Photo

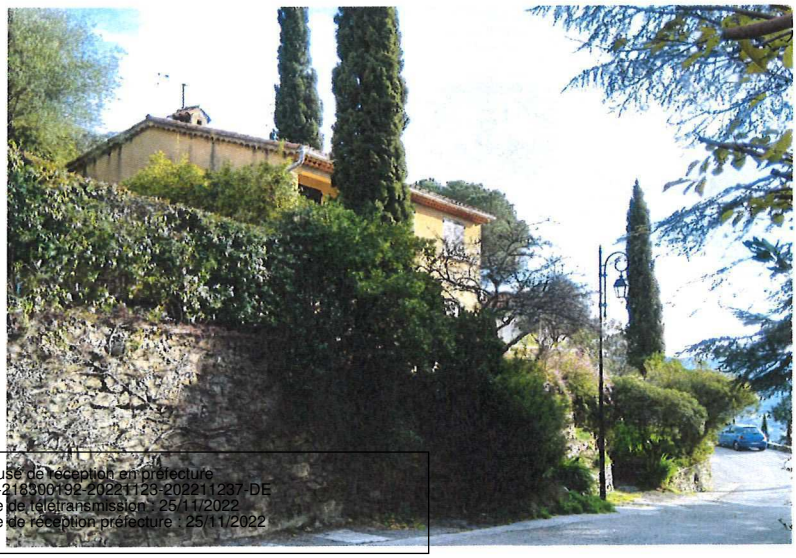

Accusé de réception en préfecture
083-218300192-20221123-202211237-DE
Date de télétransmission : 25/11/2022
Date de réception préfecture : 25/11/2022

Description de la façade, état des ouvrages

Revêtement de façade	enduit	*Autre modénature maçon.*	-
Teinte(s) (traces)	ocre jaune moyen		
Encadrements de porte	-	*Autre modénature peinte*	-
Porte d'entrée	peinte en marron foncé		
Encad. porte cochère	-	*Autre Ferronnerie*	-
Porte cochère	-		
Encadrements de fenêtre	-	*Commerce*	
Fenêtres	couleur bois	*Porte d'entrée*	-
Appuis des fenêtres	maçonnés et peints de la même couleur que la façade	*Vitrine*	-
Volets	peints en marron foncé	*Enseigne*	-
Garde-corps & Grilles	peint en blanc		
Génoises / corniches :	peintes de la même couleur que la façade		
Soubassement	-		
Gouttières et descentes	en zinc		

PRESCRIPTIONS ARCHITECTURALES

Nature des ouvrages		**Couleurs**
Fond :	enduit à la chaux	
Finition :	enduit teinté dans la masse. Tableaux de la même couleur.	ocre rouge foncé, B21
Génoises / corniches :	peintes de la même couleur que la façade	ocre rouge foncé, B21
Soubassement :	-	
Décors :	-	
Appuis :	peints de la même couleur que la façade	ocre rouge foncé, B21
Baies :	-	
Menuiseries :	inchangées	
Porte entrée :	inchangées	
Porte cochère :	-	
Volets :	mise en peinture des volets existants	vert olive moyen, M14
Ferronnerie :	peint en noir	
Gouttières et descentes :	pose de gouttières en zinc	
Câbles et réseaux :	encastrement des fils apparents	
Autres prescriptions :	dépose du store-banne	

Fiche de prescription établie par l'architecte de la Commune, Mme VAIDIS Virginie
pour l'opération "Au Cœur du Village"
A BORMES, le 09/02/21,

Accord de principe de la Commune sur le dossier
par Mme FERNANDEZ Gisèle, adjointe à l'urbanisme
A BORMES, le 10. 2. 2021

MAIRIE DE BORMES LES MIMOSAS * 83230 *

Fiche de prescription validée par le pétitionnaire
A BORMES, le ...

Nota

Le suivi de l'architecte conseil ne comporte aucune mission de diagnostic, ni de contrôle de l'exécution, ceux-ci relevant de la responsabilité des propriétaires et des exécutants.

Accusé de réception en préfecture
083-218300192-20221123-202211237-DE
Date de télétransmission : 25/11/2022
Date de réception préfecture : 25/11/2022

VILLE DE BORMES LES MIMOSAS

Opération *Au cœur du village*

FICHE DE CONFORMITE

Adresse de l'immeuble :	**104 rue de La Verne**	Téléphone :	**06 10 73 17 93**
Références cadastrales :	**AC 50**	Courriel :	**claude.lambert.laurent@gmail.com**
Propriétaire :	**Claude LAMBERT-LAURENT**		

Adresse du propriétaire si différente de celle du chantier :

Nombre de façades

Total refaites :	4	Total prises en compte :	3
dont pignons	2	dont pignons pris en compte	2

Photos

Contenu de la mission de conseil

Choix des teintes enduits
Produits
Dossier administratif

Accusé de réception en préfecture
083-218300192-20221123-202211237-DE
Date de télétransmission : 25/11/2022
Date de réception préfecture : 25/11/2022

CONTRÔLE FIN DE CHANTIER

Description de la façade refaite

Fond :	enduit à la chaux	
Finition :	enduit teinté dans la masse. Tableaux de la même couleur.	ocre rouge foncé, B21
Génoises / corniches :	peintes de la même couleur que la façade	ocre rouge foncé, B21
Soubassement :	-	0
Décors :	-	
Appuis :	peints de la même couleur que la façade	ocre rouge foncé, B21
Baies :	-	
Menuiseries :	inchangées	
Porte entrée :	inchangées	
Porte cochère :	-	
Volets :	mise en peinture des volets existants	vert olive moyen, M14
Ferronnerie :	peint en noir	
Gouttières et descentes :	pose de gouttières en zinc	
Câbles et réseaux :	encastrement des fils apparents	
Autres prescriptions :	dépose du store-banne	

VISA DE CONFORMITE DE L'ARCHITECTE CONSEIL

Travaux conformes aux prescriptions

" Avis différé

x **Avis favorable :** **Sans réserve**

~~Avec les réserves suivantes :~~

Avis proposé par DEDEYAN Eric
l'architecte conseil de la commune
pour l'opération "Au Cœur du Village"

A Bormes-Les-Mimosas, le 10.11.22

Travaux non conformes aux prescriptions

" Avis défavorable

Motivation de l'avis :

Avis proposé par
l'architecte conseil de la commune
pour l'opération "Au Cœur du Village"

A Bormes-Les-Mimosas, le

Accusé de réception en préfecture
083-218300192-20221123-202211237-DE
Date de télétransmission : 25/11/2022
Date de réception préfecture : 25/11/2022

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Délibération N.2022/11/237 - Objet : Attribution d'une subvention dans le cadre de l'opération au Coeur du village - parcelle cadastrée section AC N.50 - 104 tue de la Verne

---

Date de transmission de l'acte : 25/11/2022

Date de réception de l'accusé de réception : 25/11/2022

Numéro de l'acte : 202211237 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 083-218300192-20221123-202211237-DE

Date de décision : 23/11/2022

Acte transmis par : Charles MALOT

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.5. Subventions